



Congés et heures supplémentaires

Par **isazoe**, le **12/11/2014** à **08:23**

Bonjour,

Voilà mon employeur a reporté mes congés de l'année dernière (14 jours que je n'avais pas pris) au mois de juin ces congés était bien reporté sur ma fiche de paie, mais maintenant la comptable me dit qu'ils se sont trompé et qu'on ne peut pas reporté les congés d'une année à l'autre.

Pour les heures supplémentaires elle compte par jour sauf que je travail 6 jours sur 7 soit 48h semaines

En résumé j'ai l'impression que je me fait volé mes congés et mes heures.

Par **P.M.**, le **12/11/2014** à **08:56**

Bonjour,

Si l'employeur ne vous a pas permis de prendre vos congés payés, il doivent être reportés et le fait qu'ils l'ont été sur la feuille de paie d'une période sur l'autre peut servir de preuve...

Les heures supplémentaires sont calculées normalement par semaine et il est illégal en principe de vous faire travailler plus de 44 h sur une moyenne de 12 semaines...